

ARRETE DU MAIRE N° 51/2017

Vu le danger que présente la toiture de l'Eglise de Morey suite au vent violent survenu dans la soirée et nuit du 16 décembre au 17 décembre 2017,

Vu l'intervention ce jour des Pompiers pour sécuriser dans l'urgence la toiture de l'église,

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. Le cimetière et l'église de Morey sont fermés au public à compter de ce jour mardi 19 décembre 2017 et ce jusqu'à la réouverture par arrêté communal.

Article 2. La signalisation réglementaire est installée par le service technique de la Mairie de Belleau qui est responsable de la sécurité des biens et des personnes.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 Nancy Cedex,
- Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine - 54610 Nomeny
- Affichage dans le panneau d'information à Morey,
- Affichage sur les portes du cimetière de Morey.

Belleau, le 19 décembre 2017

Le Maire,

Daniel VILAIN

